



Problème sur un service après-vente

Par **heliot03**, le **04/11/2007** à **22:02**

Nous avons acheté un canapé + cabriolet en date du 29/03/2007, le 25/05/2007 nous avons reçu l'ensemble mais avec un défaut visible. Un service après-vente a été effectué en date du 25/05/2007, depuis cette date nous attendons toujours notre canapé - cabriolet. Quels sont nos droits ? A t-on le droit d'annuler notre commande sachant que nous avons déjà réglé la totalité ? Le magasin (le Faillitaire) nous a laissé en attendant le canapé et le cabriolet défectueux.

Par **Jurigaby**, le **05/11/2007** à **00:35**

Bonjour.

vous pouvez demander le remboursement si vous estimez que la garantie n'a pas été respectée..

Il est clair qu'ils sont très long...

mais une procédure judiciaire est encore plus longue..